

Newsletter n° 79

Avril, mai, juin 2021

المفقودون
DISPARUS
المفقودون
DISPARUS
المفقودون
DISPARUS
المفقودون
DISPARUS
المفقودون
DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie



Conférence sur la justice transitionnelle en Algérie : justice, vérité et réparation

La justice transitionnelle repose sur quatre concepts définis par Louis Joinet comme étant les « quatre piliers de la justice transitionnelle » : le droit de savoir, le droit à la justice, le droit à réparation et le droit aux garanties de non-répétition. Ce sont là quatre piliers qui s'inscrivent dans la lutte quotidienne du CFDA depuis sa création pour la justice et la vérité en Algérie.

Pour mettre en lumière les exactions perpétrées lors de conflits, certains pays ont instauré **des commissions de vérité**. Ces commissions enquêtent, rédigent des rapports documentés et font des recommandations. Malheureusement, ces recommandations sont très souvent mises aux oubliettes. La justice transitionnelle est également **justice réparatrice**. L'État doit en effet reconnaître les préjudices causés lors des conflits pour ensuite tenter d'y remédier.

L'Algérie a connu dans les années 90, un conflit qui a fait des dizaines de milliers de victimes dont plus de 8000 disparus.

Jeudi 8 avril, le CFDA a voulu attirer l'attention des familles de disparus et de la société civile algérienne dans son ensemble sur le thème de « la justice transitionnelle en Algérie » par une conférence en ligne sur Zoom et en présentiel dans son bureau à Alger. Cette conférence a été retransmise en direct sur Facebook (retrouvez le lien de la vidéo publiée par l'Association RAJ : <https://www.facebook.com/RajAlgerie/video/s/451790282757113>).



Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et intervenants, Nassera Dutour la présidente de l'association a donné la parole à Lynda Abbou, journaliste à Radio M pour modérer cette conférence qui a regroupé des experts de la justice transitionnelle, plusieurs défenseurs des droits de l'Homme, militants associatifs, avocats et membres de la société civile algérienne. Cette conférence a débuté avec le témoignage poignant d'une mère de disparu dont le fils, journaliste en Algérie, a été arrêté durant la guerre civile par les forces de l'ordre et victime d'une disparition forcée. Sa famille reste aujourd'hui sans nouvelle depuis son arrestation.

Jean-Pierre Massias (professeur de droit public et président de l'IFJD), Hajer Bouyahia (officier des droits de l'Homme pour le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme) et Madjid Benchikh

(Professeur émérite, ex-président d'Amnesty International Algérie) ont présenté les bénéfices et enjeux de la justice transitionnelle, ses principaux objectifs, principes fondamentaux, les normes internationales et les différentes expériences ainsi que les grands enjeux de la justice transitionnelle qui pourraient être applicable au cas de l'Algérie.

Cherifa Kheddar nous a ensuite partagé l'expérience de Djazairouna, association des victimes du terrorisme islamiste tout en liant les enjeux de la justice transitionnelle au travail de son association. Abdelwahab Fersaoui, président de l'association RAJ, emprisonné pendant neuf mois du fait de sa participation pacifique au mouvement Hirak est enfin revenu sur la nécessité de juger les crimes passés pour éviter leur répétition contre les opposants politiques de nos jours. Le débat qui s'en est suivi a été très fructueux et riche en questionnement.

SOS Disparus rend Hommage à Monsieur Chihoub



Monsieur Chihoub est père de deux enfants disparus, Djamel Chihoub et Mourad Chihoub disparus en mai et novembre 1996. Djamel et Mourad avait respectivement 20 et 16 ans au moment de leur disparition. Arrêtés par des militaires de la caserne de Baraki menés par le commandant M'barek, leur famille n'a pas reçu de réponses sur le sort qui a été réservé à leurs enfants depuis 25 ans.

Monsieur Chihoub se bat au sein de l'association depuis la création de cette dernière, aux côtés de son épouse, qui nous a malheureusement quittés trop tôt. Il n'a jamais manqué un seul des rassemblements hebdomadaires depuis 1998 et les rassemblements ponctuels organisés par SOS disparus. Neuf autres voisins ont été arrêtés. Monsieur Chihoub espère toujours connaître la Vérité et que Justice soit faite.

Le 7 avril, l'association a tenu à lui rendre hommage pour sa résilience, sa détermination et son courage.

Un après-midi convivial pour nos mères

Thé, café, jus de fruits, gâteaux et cadeaux pour chaque mère étaient au programme de cet après-midi convivial organisé par l'association à l'occasion de la fête des mères.

SOS disparus a souhaité transmettre un message fort de soutien pour gratifier ces femmes combattantes qui luttent encore pour la vérité et la justice avec tout ce qui leur reste d'énergie. Nasser Dutour, présidente de l'association, a également souhaité adresser un hommage à sa mère, Madame Yous Fatima, ex présidente de Sos Disparus, décédée le 21 juillet 2020 à Paris.

Les mères de disparus ont tour à tour récité des poèmes avant d'échanger sur leur parcours respectif en donnant des témoignages aussi poignants les uns que les autres.



Le CFDA à la rencontre du monde universitaire

Dans le cadre de ces activités de collaboration et de sensibilisation des jeunes, le CFDA et la FEMED (Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées) ont lancé un cycle de conférences adressé aux étudiant.e.s intéressés par les enjeux liés aux droits humains.

La première conférence qui se voulait une conférence introductive a été organisée le mardi 1er juin 2021. Elle s'est déroulée en ligne, du fait de la situation sanitaire et a réuni une cinquantaine d'étudiants. L'objectif de cette conférence était d'aborder les principaux enjeux et défis de la lutte contre les disparitions forcées dans le monde.

Lors de cette conférence introductive, plusieurs experts, membres d'ONG et activistes nous ont partagé leur expérience du travail sur les disparitions forcées. Tout d'abord, Olivier de Frouville, professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et directeur du Centre de Recherche sur les Droits de l'Homme et le Droit Humanitaire (CRDH) a présenté les principaux textes du droit international statuant sur le sujet des disparitions forcées, leurs fondements et leurs lacunes. Olivier de Frouville travaille en tant qu'expert en matière de droits de l'Homme aux Nations Unies où il est aujourd'hui membre du Comité sur les disparitions forcées. Il a été

auparavant, membre du Groupe de travail sur les disparitions où il assure la présidence pendant un mandat puis a été membre du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies.

Gabriella Citroni nous a ensuite partagé son expérience du travail sur le terrain à travers les exemples du Mexique et du Népal. Gabriella Citroni travaille comme conseillère juridique pour l'ONG Trial International, elle est également professeure de droit international des droits humains à l'université de Milano-Bicocca. Gabriella Citroni a également été désignée comme témoin expert dans des affaires de disparitions forcées devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Enfin, Jean-Pierre Massias, le président de l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (IFJD), professeur de droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et co-fondateur de l'Association Francophone de Justice Transitionnelle, nous a apporté son expertise et son expérience sur la place de la Justice transitionnelle face aux disparitions forcées, entre vérité, justice et non-répétition des crimes du passé. Jean-Pierre Massias a notamment été expert auprès de l'OTAN et du Conseil de l'Europe. Il est un des spécialistes des enjeux de la Justice transitionnelle.

Cette conférence fut également l'occasion pour les étudiants et étudiantes présents d'échanger librement avec les intervenants, une séance de débat/discussion d'une heure ayant eu lieu à l'issue des trois présentations listées ci-dessus.

La jeunesse algérienne marche aux côtés des familles de disparus

Depuis février 2019, le CFDA et SOS-disparus participent à chacune des

manifestations organisées le vendredi dans le cadre du Hirak. Le CFDA et SOS-disparus se joignent donc régulièrement aux manifestants pour continuer à défendre les revendications populaires et de réclamer le droit à la Vérité, à la Justice et aux réparations pour les familles de victimes ainsi que l'instauration d'un État de droit sans lequel il n'y aura pas de Vérité.



Bien que les autorités algériennes aient tenté par tous les moyens d'interdire ces marches dans plusieurs villes et surtout à Alger, le Hirak a tenu bon et les marches ont pu se réaliser. Les familles de disparus ont comme à l'accoutumée bravé les interdictions en risquant d'être arrêtées et n'ont jamais cessé de marcher aux côtés du peuple en revendiquant un état de droit et de justice.

La voix libre s'écoute par la radio des sans voix

R A D I O
DES SANS VOIX

La liberté d'expression en Algérie se fait par la Radio des Sans Voix qui poursuit sa mission d'informer son public sur les

violations des droits de l'Homme en Algérie à travers divers programmes, entretiens, interviews, témoignages, débats et portraits. La Radio continue son travail régulier sur la mémoire des disparus de la guerre civile, notamment à travers sa rubrique « N'oublions pas » toujours la plus suivie sur le site et la chaîne YouTube de la Radio. La Radio diffuse également une revue de presse mensuelle.

La radio diffuse ses émissions sur ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter) afin de gagner en visibilité et d'étendre son audience, en particulier auprès des jeunes et des étudiants.

Par ailleurs, des travaux ont débuté en mars dernier dans le but de mettre en place un véritable studio d'enregistrement pour améliorer les conditions de travail des journalistes et la qualité des programmes proposés.

Envoi de communications et requêtes individuelles aux instances internationales



Au cours de ce trimestre, les équipes du CFDA et de SOS-disparus ont continué le travail de communication individuelles au Comité des Droits de l'Homme de l'ONU et au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaire. Plusieurs dossiers ont été traités et envoyés aux mécanismes compétents, les demandes ont été établies sous la forme des nouveaux formulaires de

dépôt des requêtes individuelles auprès des organes de traités. Ces requêtes individuelles mettent en lumière les violations subies par les disparu(e)s ainsi que par leur famille en vertu de textes tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) pourtant signés et ratifiés par les autorités algériennes. De plus, elles sont l'occasion de dénoncer l'impossibilité pour les familles d'initier quelque procédure judiciaire ou administrative en Algérie, notamment du fait de la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale de 2005, bafouant ainsi les engagements internationaux de l'Algérie.

Appels Urgents

Appel urgent concernant la procédure de dissolution de l'association Rassemblement Action Jeunesse (RAJ) engagée par le ministère de l'Intérieur algérien et la répression systématique des membres de l'association par les autorités algériennes

Appel urgent concernant la mise sous mandat de dépôt de l'avocat Abderraouf Arslane, la radiation du magistrat Saad Eddine Merzouk et l'absence de séparation des pouvoirs dans le système politique algérien.

Communiqués de Presse

Le 22 Avril 2021 – Le CFDA

Communiqué : Les droits de l'Homme sont universels, inaliénables et indivisibles. Ne tolérons aucune violation de ces droits les plus fondamentaux

Le 3 mai 2021 – Le CFDA

Communiqué : Journée mondiale de la liberté de la presse – Le journalisme n'est pas un crime !

Revue de Presse

[Avril](#) 2021 [Mai](#) 2021 [Juin](#) 2021

Contacts

Email : cfda@disparus-algerie.org

Site : <http://www.algerie-disparus.org>

Téléphone : 0033 (0)9 53 36 81 14

Réseaux sociaux

Facebook : SOS Disparus

Twitter : @SOS_Disparus